

10 Faits divers & Justice

Braquage à Moanda

Deux bandits notoires présumés hors d'état de nuire

SCOM

Libreville/Gabon

A peine ont-ils humé l'air des vacances scolaires que M. M. C., 17 ans, et Jean Axel Terrance Mintsa Mi Zeng, 20 ans, se trouvent déjà à compter leurs jours à la prison centrale de Franceville. Et ce, depuis le lundi 10 juillet dernier, où ils ont été déférés devant le procureur de la République du chef-lieu de la province du Haut-Ogooué. Les

deux jeunes compatriotes sont poursuivis pour violence, voie de fait, vol à main armée et détention de cannabis.

L'investigation menée par les policiers du commissariat de Moanda situe les faits reprochés aux deux mis en cause à la nuit du mardi 4 au mercredi 5 juillet 2017. Une élève de terminale dans un lycée de la place, R. N. E., rentre d'une séance de travail avec ses camarades de classe. Alors qu'elle prend la direction de son domicile de la Cité-Cadres, elle est attaquée par M. C. et



Photo : D.R.

M. M. C. Photo de droite : et Jean Axel Mintsa Mi Zeng méditent sur leur sort à la prison de Yene.

Jean Axel Terrance Mintsa Mi Zeng. Le der-



Photo : D.R.

ladite cité. Subitement, M.M. C. assène à l'apprenante un coup, qui l'envoie au sol.

L'intention des deux acolytes est de dépouiller la victime de tous ses biens de valeur. Toute chose que Mintsa Mi Zeng parvient à faire, puisque ce dernier s'empare du téléphone portable de type iPhone de la fille. Mais, malheureusement pour eux, la scène attire l'attention des agents de la Société gabonaise de sécurité (SGS) en faction non loin de là. Au terme de la course-poursuite

qui s'ensuit, les deux braqueurs présumés sont neutralisés puis conduits, manu militari, dans les locaux du commissariat de police.

D'après une enquête de voisinage rondement menée par les limiers, ces individus ne seraient pas à leur premier forfait. « M.M. C. et Jean Axel Terrance Mintsa Mi Zeng sont notoirement connus pour avoir déjà perpétré de tels faits à la Cité-Cadres et ses environs. Et ce, de jour comme de nuit », racontera une source militaire.

Agression à Kango

Passé à tabac pour une histoire de verres cassés

SCOM

Libreville/Gabon

LE principe selon lequel nul ne doit se faire justice soi-même vient d'être battu en brèche par les membres d'une famille, à Asseng, un village du département du Komo-Kango, à environ 68 km de Libreville. Raphaël Ndombi, sa sœur Prisca Tsimbou, tous deux Gabonais, et Augustin Bekoutou, le petit ami burkinabé de cette dernière, auraient sauvagement agressé le nommé Arnaud Mounanga. Infligeant à ce dernier 30 jours d'incapacité temporaire de travail (ITT). Appréhendés par les agents de la brigade de



Photo : D.R.

Prisca Tsimbou, Augustin Bekoutou et Raphaël Ndombi, les trois agresseurs présumés. Photo de droite : Arnaud Mounanga avec le portrait complètement refait.

gendarmerie de Kango-Centre, le samedi 15 juillet dernier, les agresseurs présumés ont été mis à la disposition du procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, trois jours plus tard.

Les faits se déroulent

dans la nuit du vendredi 14 au samedi 15 juillet 2017. Arnaud Mounanga éprouve le besoin de passer du bon temps. Aussi, décide-t-il de se rendre chez Raphaël Ndombi, Prisca Tsimbou et son compagnon Augustin Bekoutou, espérant y trou-

ver de quoi "se rincer la gorge". La demeure est très fréquentée, ses occupants vendant du vin de canne de très bonne facture aux villageois.

TORTIONNAIRES ARRÊTÉS • Sieur Mounanga enchaîne des pots entiers de ce breuvage traditionnel.



Photo : D.R.

Malheureusement pour lui, il casse quelques verres par inadvertance. Cela ne plaît guère aux tenanciers de la buvette, qui le lui font savoir, y compris de la manière la plus musclée qui soit.

Après avoir copieusement bastonné Mounanga, les

trois individus prennent la résolution de le ligoter. Pis, Raphaël Ndombi et son beau-frère burkinabé passent la vitesse supérieure en marquant le client maladroît au fer rouge. Pour ce faire, ils chauffent une machette au feu et l'appliquent à différentes parties du corps de l'infortuné. Le calvaire de Mounanga – l'un des moments les plus douloureux de sa vie, selon lui – a lieu entre 2 heures et 7 heures du matin.

Il a fallu l'intervention des gendarmes de la brigade de Kango-Centre, alertés par d'autres villageois, pour que les tortionnaires mettent fin à leur basse besogne. Ces derniers ont été placés en détention préventive à la prison centrale de Libreville.

Lutte antidrogue à Port-Gentil

Saïbou Lemby écroué pour détention de cocaïne et d'héroïne

Jean-Paulin ALLOGO

Port-Gentil/Gabon

TEL est pris qui croyait prendre. Arrêté le vendredi 30 juin dernier en compagnie de Yvon Mouity et de Assani Wabi alias "Isaac", respectivement de nationalité gabonaise et béninoise, pour détention de cocaïne et d'héroïne, Arlain Saïbou Lemby alias "Papy" avait bénéficié d'une liberté provisoire, pendant que ses complices prenaient, eux, la direction de la prison centrale du Château, le lundi 3 juillet dernier. Il vient d'être pris en flagrant délit. Une perquisition à son domicile, sis à la Cité-Satom, a en effet conduit à la découverte, puis à la saisie de trois capsules de cocaïne et d'un sachet d'héroïne enfouis dans l'un de ses véhicules.



Photo : Jean Paulin Allogho

Les stupéfiants saisis chez...

Les policiers ont agi sur l'exécution du "Soit transmis numéro 1707051049/PR du

05/07/2017" établi par le procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-



Photo : Jean Paulin Allogho

Arlain Saïbou Lemby "Papy", ici dans les locaux de l'Oclad.

Gentil, demandant de procéder à l'interpellation du nommé Arlain Saïbou Lemby alias "Papy", et ce,

suite à la dénonciation émise par son frère, Abdel Aziz Saïbou Binet. En effet, ce dernier, ayant

constaté que son frère a transformé le domicile familial en un repaire de drogue, a pris la sage résolution de saisir le parquet d'une plainte. Lors de son audition dans les locaux de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad), le mis en cause aurait fermement reconnu être le propriétaire de l'héroïne, révélant qu'il se ravitaillait auprès d'un sujet nigérian, le nommé Ben, aujourd'hui en cavale. Il a cependant décliné sa responsabilité s'agissant de la cocaïne, quant bien même cette drogue a été découverte dans son propre véhicule.

Présenté devant le procureur de Port-Gentil, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale du Château, en attendant son jugement.